

Maître Xavier LOMBARDO

Huissier de Justice - Commissaire Priseur

***Administrateur provisoire
de l'étude de feu Me POTEL
Tel: 44 10 22 - Mobile: 77 74 40
etude.potel@gmail.com***



VENTE aux ENCHERES PUBLIQUE

**Biens réformés de la Mairie de Dumbéa et liquidations
judiciaires des sociétés WHEELING, SCARE et
HORTICAL**

**Mercredi 6 novembre 2024
09:30**

**Magasin WHEELING
8 rue Faidherbe - Fbg Blanchot
98800 Nouméa**

Visites des lots 1 à 151 de 8h30 à 9h30 le jour de la vente, sur le site de vente
Visites des lots 152 à 229 vendus sur désignation sur 3 sites différents : voir conditions
de visites indiquées sur la dernière ligne du chapitre "sur désignation à..."

UN CHEQUE DE GARANTIE SERA DEMANDE A L'INSCRIPTION
(Présentation du KBis pour les chèques de société avec carte d'identité du gérant)

***ENLEVEMENT IMPERATIF après paiement
le jour même ou selon indications données en début de vente.***

***Vente en l'état et au comptant: chèque avec 2 pièces d'identité, espèces plafonnées à 119 300 xpf, frais
compris. Décret N° 2018-284 du 18/04/18 art. D.112-3 du CMF
Droits en sus 9,54%, TGC 6% incluse (Dél. N° 299 du 22/03/94)***

Sur désignation à la Mairie de Dumbéa Nord



Sur le site de vente



Sur désignation à Ducos chez LOCABOX



Sur désignation à Dumbéa



1	Lot comprenant bureau artisanal (2 tréteaux et plateau mélaminé gris), vieil ordinateur portable SONY avec sacoche, tableau blanc, plastifieuse FELLOWES et bannettes pvc	4 000
2	Lot d'une bouilloire DELONGHI avec mugs et assiettes	1 000
3	Meuble mélaminé beige, 2 portes battantes, 4 niveaux	2 000
4	Ensemble informatique comprenant écran AOC, unité centrale LG avec clavier et souris	5 000
5	Onduleur EATON avec quelques multiprises	2 000
6	Ensemble informatique comprenant écran ACER, APPLE Mac mini modèle A1347, clavier et 2 souris	10 000
7	Bureau droit mélaminé bois, meuble 2 portes coulissantes assorti (120 de haut), 2 caissons 2 et 3 tiroirs mélaminé gris foncé, chaise dactylo et tabouret en bois	7 000
8	Paire de bottes motocross GAERNE, taille 39	4 000
9	Paire de bottes motocross GAERNE, taille 34	4 000
10	Paire de bottes motocross GAERNE, taille 41	6 000
11	Paire de bottes motocross GAERNE, taille 41	4 000
12	Paire de bottes motocross GAERNE, taille 39	4 000
13	Paire de bottes motocross GAERNE, taille 37 et paire de gants	4 000
14	Gilet de protection motocross (taille XXL), protège-nuque et 2 poignées en caoutchouc	6 000
15	Phare avant pour motocross POLISPORT	3 000
16	Lot d'accessoires pour motocross : garde boue, kit chaîne, etc.	3 000
17	Lot d'accessoires pour motocross : garde boue, kit chaîne, etc	3 000
18	Lot d'accessoires pour motocross : garde boue, kit chaîne, etc	3 000
19	Guidon et mousse de guidon	2 000
20	Guidon et mousse de guidon	2 000
21	Guidon et mousse de guidon	5 000
22	Kit embrayage TECNIUM	4 000
23	Lot motocross pour enfant : pantalon (taille 4/5 ans), coque de protection, ceinture lombaire, 2 poignées caoutchouc et mousse de guidon	5 000

24	Lot motocross pour enfant : pantalon (taille 10/11 ans), coque de protection, ceinture lombaire, 2 poignées caoutchouc et mousse de guidon	5 000
25	Lot comprenant genouillères, 2 poignées caoutchouc et mousse de guidon	3 000
26	Lot motocross pour enfant : pantalon (taille 10/11 ans), protège-nuque, genouillères, ceinture lombaire, paire de gants et mousse de guidon	4 000
27	Lot motocross pour enfant : pantalon (taille 10/11 ans), protège-nuque, genouillères, ceinture lombaire, paire de gants et mousse de guidon	4 000
28	Lot motocross : tee-shirt à manches longues en S et pantalon en 36	3 000
29	Lot motocross : tee-shirt à manches longues en S et pantalon en 36	2 000
30	Lot motocross : tee-shirt à manches longues en M, pantalon en 34 et paire de chaussettes	3 000
31	Pantalon motocross, taille 32 et collant court en L	3 000
32	Pantalon motocross taille 32 et collant court en M	3 000
33	Paire de bottes moto, taille 45	4 000
34	Paire de baskets coquées, taille 41	3 000
35	Paire de bottes moto, taille 45 et housse de moto	4 000
36	Paire de baskets, taille 37	4 000
37	Paire de bottines, taille 40 avec lacets supplémentaires	3 000
38	Paire de bottines, taille 41 et protection	4 000
39	Paire de baskets à lacets, taille 41	4 000
40	Paire de baskets à lacets, taille 41	4 000
41	Paire de bottes imitation cuir, taille 40 et crème waterproof	2 000
42	Paire de bottes imitation cuir, taille 39 et crème waterproof	2 000
43	Paire de bottes imitation cuir, taille 41 et crème waterproof	2 000
44	Blouson de moto pour femme, taille L et veste de pluie	5 000
45	Blouson de moto pour femme, taille L et combinaison de pluie	5 000
46	Blouson de moto pour femme, taille L et pantalon de pluie	5 000
47	Blouson de moto pour femme, taille XL et veste de pluie	4 000
48	Blouson de moto pour femme, taille M et combinaison de pluie	5 000
49	Blouson de moto pour femme, taille XL	4 000
50	Blouson de moto pour femme, taille XXL	4 000

51	Blouson de moto pour femme, taille M et paire de gants	5 000
52	Blouson de moto pour homme en cuir, taille L (état moyen)	5 000
53	Blouson de moto pour homme en cuir, taille L (mauvais état)	3 000
54	Lot comprenant : pull coqué et divers vêtements de pluie (2 combinaisons, 2 pantalons et bottes (plusieurs tailles))	6 000
55	Casque de moto intégral (taille L) avec housse, protège-réservoir et autocollants réfléchissants	5 000
56	Casque de moto intégral (taille XL) avec housse, protège-réservoir et autocollants réfléchissants	5 000
57	Lot de 3 DVD, BD, compresseur AIRMAN EasyRider 12v, pochette étanche pour smartphone, bonnet et cache-cou	2 000
58	Lot comprenant antivol bloque-guidon, porte-assurance, vis de richesse, BD, gilet jaune et câble de rappel	3 000
59	Lot comprenant chaîne antivol, vis de richesse, gilet jaune, câble de rappel, BD et filet de maintien casque	3 000
60	Lot comprenant chaîne antivol, vis de richesse, gilet jaune, câble de rappel, BD et filet de maintien casque	3 000
61	Variateur POLINI 250 Grd Dink	4 000
62	Variateur 125 D Street	4 000
63	Pneu BIGHORN 26x8-14	3 000
64	Rack arrière	3 000
65	Rack avant	3 000
66	Rack arrière	3 000
67	Rack porte-outils	5 000
68	Platine fixation de treuil KAWASAKI	3 000
69	Platine fixation de treuil KAWASAKI	3 000
70	Platine fixation de treuil KAWASAKI	3 000
71	Tapis de benne KAWASAKI Mule Pro Mx avec appuie-tête MULE HEADRES et pochette	9 000
72	Tapis de benne KAWASAKI Mule Pro Mx avec appuie-tête MULE HEADRES et pochette	9 000
73	Porte bagage (drop rack Moose)	5 000
74	Extendeur de benne KAWASAKI Mule Pro	6 000

75	Bumper avant POLARIS	18 000
76	Pare-brise POLARIS RANGER	6 000
77	Sacoche à fusils souple et porte-seau métal	5 000
78	Étui à fusil rigide KOLPIN avec support	7 000
79	2 spots led avec poignées et porte-bouteille	2 000
80	Lot de 2 porte-outils	1 000
81	Lot de 2 porte-outils	1 000
82	Démarrreur NICHE	4 000
83	Démarrreur NICHE	4 000
84	Démarrreur KAWASAKI	5 000
85	Lot de pièces détachées : cardans, câbles de frein, soufflets, bagues, klaxon, relais, etc. (divers modèles et marques)	43 000
86	Lot de pièces détachées : kit chaînes, poignées, clignotants, bulles, rétroviseurs, câbles d'accélérateurs et d'embrayages, relais, compteurs horaires, coupe-circuits, etc. (divers modèles et marques)	60 000
87	Lot de disques de chaînes (divers modèles et marques)	50 000
88	Lot de pièces détachées : rétroviseurs, pistons, joints, pièces de carénages, etc.	25 000
89	Support pour top-case	1 000
90	Support pour top-case	1 000
91	Support pour top-case	1 000
92	Support pour top-case	1 000
93	Lot d'environ 120 courroies (marques et modèles divers) sur panneaux avec crochets (contenu/contenant)	80 000
94	Lot de 6 produits : nettoyant, rénovateur, transmission, lubrifiant, anticrevaison, etc.	2 000
95	Lot de 6 produits : nettoyant, rénovateur, transmission, lubrifiant, anticrevaison, etc.	2 000
96	Lot de 7 produits : transmission, anti-crevaison, efface-rayures, nettoyant, etc.	2 000
97	Lot de 7 produits : transmission, anti-crevaison, efface-rayures, nettoyant, etc.	2 000
98	Lot de 9 produits divers	2 000

99	2 demi-essieux BOBCAT (front half shaft 7027507UTV)	11 000
100	Crémaillère de direction POLARIS	4 000
101	Crémaillère de direction POLARIS	4 000
102	Batterie 12v TECH-POWER YTX5L-SLA	2 000
103	Batterie 12v TECH-POWER Y7L-BS	4 000
104	Batterie 12v TECH-POWER Y7B.4	3 000
105	Batterie 12v TECH-POWER Y7B.4	3 000
106	Batterie 12v TECH-POWER Y7B.4	3 000
107	Batterie 12v TECH-POWER YB9.B	4 000
108	Batterie 12v SKYRICH HJ01	5 000
109	Batterie 12v ROMBAT Tundra EFB	3 000
110	Lot important de filtres à air, différentes marques, chambres à air et gripsters de roue	23 000
111	Boitier de filtre à air KAWASAKI	2 000
112	Boitier de filtre à air KAWASAKI	2 000
113	Boitier de filtre à air KAWASAKI	2 000
114	Boitier de filtre à air KAWASAKI	2 000
115	Accessoires pour casques : visières, autocollants réfléchissants, films de protection	6 000
116	Lot comprenant : durites, kits de réparation de freins, roulements pour colonnes de direction, amortisseurs ou bras oscillants, fusibles, joints, etc.	24 000
117	Lot d'environ 80 roulements	26 000
118	Lot de poignées de freins et joints de fourches	55 000
119	2 casiers pour bougies avec environ 170 bougies en grande majorité NGK (contenu/contenant)	43 000
120	Lot important de plaquettes de freins, contacteurs, relais, poignées, porte-fusibles, filtres à huile, etc.	125 000
121	Ventilateur sur pied	1 000
122	Ventilateur sur pied	1 000
123	Écran LG, unités centrales LG et Thinkcenter, imprimante HP Laserjet pro M15W	7 000
124	Étagère mélaminé gris et blanc et 16 étagères en verre	3 000

125	Lot de 7 panneaux rainurés et crochets	15 000
126	Lot de décorations de Noël	1 000
127	Miroir 30*160ht environ	1 000
128	Étagère transformable formant 60 casiers en verre	18 000
129	Étagère métal blanc et plateaux perforés rouges	2 000
130	Étagère tube métal carré rouge et plateaux en contreplaqué	3 000
131	Présentoir à casques	2 000
132	Étagère transformable composée de 4 casiers en verre déjà montés, une centaine de plateaux verre, pieds pvc blanc et carrés pvc noir d'assemblage	9 000
133	Étagère métallique 4 niveaux, 120ht environ	3 000
134	Étagère mélaminé gris et blanc, 20 plateaux en verre et miroir 30*210 ht environ	3 000
135	Lot de 2 gondoles roulantes, dos fil métal noir et 4 étagères	5 000
136	Lot de 2 gondoles, dos perforés noirs avec crochets	5 000
137	Présentoir à vêtements en inox	2 000
138	Lot de 6 panneaux rainurés avec crochets	13 000
139	Rack à pneu métallique à roulettes, 7 places	3 000
140	Lot de 2 étagères 2 niveaux, cornières métalliques et plateaux compressé	2 000
141	Lot de 3 supports sur pieds, pvc noir	1 000
142	Fauteuil bois et cuir	6 000
143	Étagère mélaminé blanc, 5 colonnes (en mezzanine)	10 000
144	Étagère métallique, 4 niveaux (en mezzanine)	5 000
145	2 racks à pneus tube métal rouge ou gris	12 000
146	Étagère tube métal rouge, plateaux bois, 11 niveaux	7 000
147	Étagère tube métal rouge, plateaux bois, 11 niveaux	7 000
148	Étagère galva 7 colonnes plateaux bois compressé	30 000
149	Étagère galva 7 colonnes plateaux bois compressé	30 000
150	Étagère métal rouge 5 plateaux	6 000
151	Chariot élévateur TOYOTA FG7, 521h, n° TGH711432 pour pièces	75 000

152	Lot de gueuses artisanales sur chariot (10 morceaux d'IPE de 25kg) contenu/contenant	7 000
153	Lot de 2 supports de levage pour IPE (plaque, contre-plaque et boulonnerie)	9 000
154	Ventilateur à poser, diam.80	3 000
155	Lot de 10 cônes de Lubeck, 5 plots et grillage de chantier orange	7 000
156	Réducteur pour pont KONECRANES GES342PS3B0-A	25 000
157	Réducteur pour pont KONECRANES GES342PS3B0-A	25 000
158	Moteur de hotte aspirante	8 000
159	Lot de 12 dalles de plafond acoustiques ROCKFON (60x60x4)	2 000
160	Lot de 2 plaques de jonction SCOTCHCAST 3M	2 000
161	Lot de 2 plaques de jonction SCOTCHCAST 3M	2 000
162	Lot de 3 plaques de jonction SCOTCHCAST 3M	3 000
163	Lot de 2 chandelles porte touret	12 000
164	Ensemble de câbles et fils électriques y compris réseau (sur la petite étagère)	6 000
165	Lot de 2 malettes métalliques, petite malette pvc et 2 cartons contenant accessoires connectiques et de câblage	7 000
166	Lot de 6 coffrets électriques industriels LEGRAND, 100x100	90 000
167	Lot d'une centaine de chemins de câbles et accessoires	20 000
168	Lot de goulottes PLANET WATTOHM	3 000
169	Lot de 4 luminaires néons PHILIPS, 60x60 environ	5 000
170	Lot de 2 luminaires LED (modèles différents), 120 de long	6 000
171	Lot de gaines thermorétractables, différents diamètres	8 000
172	Lot de gaine annelée noire	6 000
173	Lot de poulies à câbles	4 000
174	Lot comprenant casque, gants et tapis isolants	2 000
175	Coffret électrique neuf	7 000
176	Coffret électrique et boîte de dérivation, neufs	12 000
177	Coffret module de surveillance électrique avec variateur VERLINDE TD	15 000

178	Coffret électrique	6 000
179	Escabeau 5 marches	6 000
180	Escabeau 3 marches	4 000
181	Lot de 3 tréteaux en bois	1 000
182	Lot de 2 panneaux de chantier "ATTENTION TRAVAUX"	5 000
183	Étagère galva, 3 niveaux (démontée)	6 000
184	Bloc vestiaire	4 000
185	Échafaudage COMABI avec jambes de force	50 000
186	Petite étagère métallique, 100 de long	3 000
187	Analyseur d'énergie CHAUVIN ARNOUX PEL 103 et gants isolants dans une sacoche (traces de moisissure)	50 000
188	Lot de pièces détachées MERCEDES : feux arrières, mâchoires et serrure de direction	10 000
189	Actionneur électrique 1/4 de tour I TORK ITQ0080 (neuf)	9 000
190	Gyrophare	2 000
191	Gyrophare	2 000
192	Lot comprenant râcloir, pelle et manches de rouleaux à peinture	2 000
193	Coupe-bordures MAKITA DUR 181, sans batterie ni chargeur	5 000
194	Lot de matériels électriques	12 000
195	Lot de 3 cartons de prises Hypra 16A.	10 000
196	Lot de matériels électriques dont barillets pour coffrets	20 000
197	Pompe à graisse	1 000
198	Crochet à linguet pour palan 2T	2 000
199	Crochet à linguet pour palan et chaîne	3 000
200	Ensemble de 4 crochets divers tailles et chaîne	5 000
201	Lot de 3 crochets à linguets	3 000
202	Chariot de transport, poignée rabattable	4 000
203	Établi bois avec touret et étau, étagère en partie basse	20 000
204	Coffret 3 modules LEGRAND 09363	10 000
205	Coffret 3 modules LEGRAND 09363	10 000

206	2 cartons de pièces DEMAG pour pont roulant avec 2 coffrets ESSA 800 305	30 000
207	Carton contenant câbles acier galva (2 diamètres), serre-câbles étriers et pinces d'ancrage	4 000
208	Lot d'une glacière et multiprise	2 000
209	Lot de 11 rouleaux (10m) de ruban adhésif en vinyle pour emballage de tuyaux NITTO	3 000
210	Convertisseur de signal ABB 50XM200 (neuf dans son carton)	25 000

Visites des lots 152 à 210 mardi 5 novembre de 12h à 13h30 chez
 LOCABOX - 17bis rue Georges CLAUDE à Ducos. Appeler au 28.26.30
 lorsque vous êtes devant le portail pour l'ouverture à distance

Sur désignation à la Mairie de Dumbéa Nord

Mises à Prix:

211	Lot de matériels informatiques pour pièces (vingtaine d'unités centrales, écrans, claviers, onduleurs, etc.)	20 000
212	Lampe sur pied en bois de cocotier,	2 000
213	Scanner EPSON Perfection V33	2 000
214	RENAULT Clio, 4 places, 7 cv, essence - Marque : RENAULT - Type Commercial : CLIO - Immatriculation : 301 719 NC - 1ere Mise en Service : 22/08/2008 - Type administratif : BR120H - N° de série : VF1BR120H39074022 Non roulant, pour pièces Mauvais état général : volant et vitres hors-service, carrosserie abîmée (peinture), fondu à l'arrière droit 151 869 kms au 21/12/2023	50 000
215	RENAULT New Master, 7 places, 9 cv, gasoil - Marque : RENAULT - Type Commercial : NEW MASTER - Immatriculation : 364 388 NC - 1ere Mise en Service : 27/06/2013 - Type administratif : MBH4A1 - N° de série : VF1MBH4A147589809 Double cabine, intérieur correct sauf sellerie conducteur, rétroviseur gauche cassé, non roulant : moteur hors-service, démonté (dans la benne) 113 163 kms au 21/11/2023	60 000

216	RENAULT New Master, 3 places, 9 cv, gasoil - Marque : RENAULT - Type Commercial : NEW MASTER - Immatriculation : 372 479 NC - 1ere Mise en Service : 20/03/2014 - Type administratif : MAF2CC - N° de série : VF1MAF2CC49357139 Non roulant : boîte de vitesse hors-service, équipé galerie, extérieur correct, intérieur moyen (sellerie déchirée et accoudoir abîmé), fourgon aménagé d'étagères 107 602 kms au 19/07/2024	80 000
217	CITROEN Berlingo, 3 places, 8 cv, essence - Marque : CITROEN - Type Commercial : BERLINGO - Immatriculation : 342 586 NC - 1ere Mise en Service : 30/09/2011 - Type administratif : N10CTRPV000B443 - N° de série : VF77BNFRCBJ717516 Non roulant : embrayage hors-service mais moteur tourne, équipé galerie, rouille sur toute la carrosserie, pare-choc avant rayé, arrière enfoncé, pas de poignées, ne ferme pas à clé, vitre conducteur hors-service, sellerie conducteur déchirée 111 831 kms au 28/08/2023	60 000
218	VOLKSWAGEN Tiguan, 5 places, 12 cv, gasoil - Marque : VOLKSWAGEN - Type Commercial : TIGUAN - Immatriculation : 373 923 NC - 1ere Mise en Service : 12/05/2014 - Type administratif : M1GVWGVP8063212 - N° de série : WVGZZZ5NZEW006145 Non roulant : boîte de vitesse automatique bloquée, pare-brise et vitres brisés, intérieur correct malgré débris de verres, rétroviseur gauche et pare-choc arrière abîmés, toit abîmé par jets de pierres 148 659 kms au 17/04/2024	150 000
219	FORD New Ranger, 5 places, 9 cv, gasoil - Marque : FORD - Type Commercial : NEW RANGER - Immatriculation : 353 192 NC - 1ere Mise en Service : 30/07/2012 - Type administratif : 2ABQJ2R4P57DBE2 - N° de série : MNCLMFF80CW121132 Non roulant : moteur hors-service, sellerie conducteur abîmée, pare-brise fêlé, pare-choc avant cassé, points de rouille, hayon arrière abîmé (rayé) 154 408 kms au 09/04/2024	190 000
220	IVECO CCFM Eurocargo, 3 places, 16 cv, gasoil - Marque : IVECO - Type Commercial : EURO CARGO - Immatriculation : 216 887 NC - 1ere Mise en Service : 15/02/2001 - Type administratif : B95F801B32 - N° de série : ZCFB95F8002331870 Véhicule incendie, équipé treuil, véhicule tournant, problème de freinage, sellerie déchirée et radio démontée	360 000

221	CITROEN Berlingo, 3 places, 8 cv, essence - Marque : CITROEN - Type Commercial : BERLINGO - Immatriculation : 342 585 NC - 1ere Mise en Service : 30/09/2011 - Type administratif : N10CTRVP000B443 - N° de série : VF77BNFRCBJ716014 Équipé galerie, intérieur correct mais sale, claquements moteur, vitre conducteur hors-service, plus de poignées de porte, quelques points de rouille, aile et pare-choc avant droit enfoncés 97 178 kms au 07/05/2024	120 000
222	DACIA Duster, 5 places, 9 cv, gasoil - Marque : DACIA - Type Commercial : DUSTER - Immatriculation : 362 926 NC - 1ere Mise en Service : 22/05/2013 - Type administratif : HSDC7N - N° de série : UU1HSDC7N47970458 Sérigraphie pompier à enlever. Fonctionne, pare-choc avant abîmé, rétroviseurs cassés, rayures, tremblement train avant, intérieur correct sauf sellerie conducteur 184 443 kms au 02/09/2023	150 000
223	TOYOTA Hilux, 5 places, 10 cv, gasoil - Marque : TOYOTA - Type Commercial : HILUX - Immatriculation : 372 205 NC - 1ere Mise en Service : 12/03/2014 - Type administratif : KUN25LPRM - N° de série : MROFR22G800765691 Fonctionne, double cabine, intérieur correct, léger enfoncement porte passager arrière droite et pare-choc avant gauche, tremblement au niveau du train avant 150 032 kms au 20/08/2024	680 000
224	Tracteur NEW HOLLAND TD80D, 16 cv, gasoil - Marque : NEW HOLLAND - Immatriculation : A1467 - 1ere Mise en Service : 24/01/2005 - Type administratif : D3C7AB - N° de série : HFD023207 Fonctionne	650 000
225	Tractopelle TEREEX F860SX, moteur tourne, crémaillère hors-service	360 000
226	Module bureau, 15m², équipé électricité, porte et 2 fenêtres (brisées), volets roulants manuels à sangles	230 000

Visites des lots 212 à 226 : mardi 5 novembre de 9h à 11h à la Mairie du Nord, 777 RT1 - Dumbéa

227	Fourgon PEUGEOT Boxer, 3 places, 9 cv, gasoil - Marque : PEUGEOT - Type Commercial : BOXER - Immatriculation : 371 991 NC - Kilométrage : 188 228 - 1ere Mise en Service : 06/03/2014 - Type administratif : YAZMFBBX - N° de série : VF3YAZMFB12522604 Bon état général, sérigraphié	440 000
228	SUBARU Forester, 5 places, 10 cv, essence - Marque : SUBARU - Type Commercial : FORESTER - Immatriculation : 388 502 NC - Kilométrage : 128 682 - 1ere Mise en Service : 10/09/2015 - N° de série : JF1SJ5LC5FG213859 Très bon état général, boîte automatique, équipé barres de toit	510 000
229	RENAULT Kangoo, 2 places, 6 cv, gasoil - Marque : RENAULT - Type Commercial : KANGOO - Immatriculation : 418 030 NC - Kilométrage : 148 599 - 1ere Mise en Service : 04/10/2018 - N° de série : VF1FW0LB557887947 Bon état général, manque cache rétroviseur droit, pare-choc avant peu abîmé	410 000

Visites des lots 227 à 229 mardi 5 novembre de 8h30 à 10h30 et de 14h30 à 16h au 108 route du carigou à Dumbéa Koé

ORDRE DE PORTER LES ENCHERES POUR MON COMPTE

si PARTICULIER : NOM et prénom :

si SOCIETE : Nom de la société
et cachet commercial

ADRESSE :

VILLE :

TELEPHONE:

FAX :

EMAIL :

BANQUE :

COMPTE :

N° de Ridet (si société) :

demandons à Maître Xavier LOMBARDO, Huissier de Justice, Commissaire-priseur chargé de l'administration provisoire de l'étude de feu Maître Laurence POTEL, d'acheter pour notre compte les lots mentionnés ci-dessous, pour le prix maximum indiqué hors taxes (TGC 6%) et hors frais (9% hors taxes soit 9,54% TGC incluse) lors de la VENTE AUX ENCHERES indiquée ci-dessous.

(Exemple: Mise à Prix 100.000 F, offre maximum hors frais et hors tss 200.000F, Me LOMBARDO partira de la mise à prix et non du montant de l'offre et montera les enchères pour vous comme si vous étiez présent. Si les enchères s'arrêtent au-dessous de l'offre maximum, par exemple 150.000 F, l'adjudication sera le montant de cette dernière enchère; par contre, Me LOMBARDO ne portera aucune enchère au-delà du montant indiqué en tant qu'offre maximum. Pour plus de précisions, n'hésitez pas à contacter l'étude.)

**Biens réformés de la Mairie de Dumbéa et
liquidations judiciaires des sociétés
WHEELING, SCARE et HORTICAL**

du 06/11/2024 à

98800 Nouméa

Nous avons pris connaissance des Conditions Générales de Vente et les acceptons.

Nous vous prions de trouver ci-joint un chèque à l'ordre de Maître Xavier LOMBARDO Commissaire-Priseur

N° de Lot	Descriptif du lot	Offre maximum en F CFP hors frais et hors TGC	Prix adjudgé hors frais et hors TGC

DATE :

SIGNATURE :

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

LA VENTE ET SON DEROULEMENT :

ARTICLE 1

La vente est publique et a lieu aux enchères.

L'adjudication sera faite au plus offrant contre paiement comptant ; faute de paiement comptant, l'objet sera revendu à la folle enchère sans mise en demeure ni aucune formalité de justice aux risques et périls de l'adjudicataire, le commissaire-priseur appréciant, sous sa seule responsabilité les cas de folle enchère.

Le fol enchérisseur sera tenu de la différence entre son prix et le prix de la revente sans pouvoir prétendre à l'excédent, s'il y en a un, cet excédent revenant au requérant.

En cas de règlement par chèque non visé pour provision, si celui-ci n'est pas honoré, la procédure de folle enchère pourra, après notification au débiteur et une mise en demeure, être poursuivie lors de la plus prochaine vente.

En cas de double enchère, (enchères simultanées sur le même objet), l'objet sera remis en vente et le public admis à nouveau à enchérir ; il sera alors adjugé à nouveau au plus offrant et dernier enchérisseur.

ARTICLE 2

Un minimum d'enchérisseurs est nécessaire pour ouvrir une vacation. Ce minimum est déterminé pour chaque vente par le commissaire-priseur. En conséquence, le commissaire-priseur se réserve le droit, dans l'intérêt des parties, de ne pas ouvrir la vacation si le nombre d'enchérisseurs est insuffisant compte tenu de la nature et/ou de la quantité des biens à vendre.

ARTICLE 3

Le montant minimum de l'enchère est fixé par le commissaire-priseur, le pas d'enchère également.

Les mises aux enchères ont lieu dans l'ordre indiqué dans le catalogue de la vente.

Le commissaire-priseur se réserve toutefois le droit de :

" s'écarter de l'ordre du catalogue,

" réunir ou diviser des lots,

" retirer des effets mis en adjudication et qui n'atteindraient pas un prix à sa convenance même après enchères dépassant la mise à prix.

Les lots modifiés au moment de la vente par rapport au catalogue, seront précisés. Les modifications seront mentionnées sur une liste complémentaire et/ou seront précisés au moment de la mise aux enchères.

Les lots présentant une date de mise à disposition particulière seront précisés au plus tard au moment de la vente.

Des réunions de lots peuvent être proposées dans le catalogue, mais les acheteurs ont la faculté d'en demander d'autres. Le commissaire-priseur se réserve cependant le droit de ne pas donner suite à ces demandes si elles paraissent trop compliquées ou pour des lots trop éloignés n'ayant pas de rapport.

Lorsque la faculté de réunion est proposée, elle sera annoncée avant la présentation du premier lot de la réunion. Les lots seront adjugés provisoirement séparément et ensuite réunis. Lors de la réunion, la nouvelle enchère, au minimum supérieure de 10 % du montant total adjugé séparément, sera annoncée et les enchères pourront reprendre. S'il n'y a pas preneur, les lots seront définitivement adjugés aux enchérisseurs précédents.

Demande de réunion de l'ensemble des lots de la vente :

Cette demande devra être faite avant le début de la vente, par écrit, avec une offre chiffrée. Elle devra être accompagnée d'une caution bancaire ou bien du versement effectif d'un montant compris entre 20 % et 50 % de l'offre suivant l'importance de celle-ci, le commissaire-priseur se réservant la possibilité de ne pas accepter cette demande.

Cette demande de réunion finale sera annoncée avant le début de la vente.

Comme précédemment, les lots seront adjugés provisoirement séparément ou en sous-ensembles. La règle de surenchère finale étant la même que précédemment : l'offre globale devra être supérieure d'au moins 10 % des enchères provisoires. L'acheteur intéressé par l'ensemble aura la faculté de surenchérir sur son offre précédente.

Le commissaire-priseur se réserve toutefois le droit de ne pas donner suite à ces surenchères s'ils estiment ne pas détenir de garantie de paiement suffisante.

Dans le cas où une réunion finale est annoncée, d'autres acquéreurs pourront se déclarer en cours ou en fin de vente, à condition de remettre les garanties de paiement nécessaires et suffisantes (voir ci-dessus).

D'autres formes de réunion sont possibles. Elles seront étudiées à la demande et annoncées avant le début de la vente.

ARTICLE 4

Les cotes, volumes, quantités, kilométrages et qualités figurant dans le catalogue ne sont données qu'à titre indicatif et ne sont pas garantis, le plus ou le moins devant faire le gain ou la perte de l'adjudicataire; les effets sont vendus dans l'état où ils se trouvent au moment de la vente, sans aucune garantie notamment d'état, de dénomination, de désignation, pour défaut d'ancienneté, d'authenticité et sans recours possible contre qui que ce soit pour quelque cause que ce soit et sans qu'aucune réclamation puisse être admise une fois l'adjudication prononcée.

L'adjudicataire est réputé compétent et avoir pris connaissance des éventuelles erreurs de descriptif ainsi que des défauts ou imperfections des effets avant la mise aux enchères une ou plusieurs expositions préalables à la vente lui ayant permis de se rendre compte de l'état et de la nature des objets mis en vente; en conséquence, l'adjudicataire ne bénéficiera d'aucune action soit en résolution, soit en dommages-intérêts, soit en diminution de prix.

Les photos utilisées sur les différentes publicités ne sont pas contractuelles.

L'adjudication a toujours lieu aux risques et périls de l'adjudicataire.

Les matériels sont vendus sans logiciel. Si des logiciels se trouvaient néanmoins dans les matériels au moment de l'enlèvement, l'acheteur s'obligerait soit à les détruire, soit à en déclarer la présence au fournisseur en vue d'en obtenir la licence d'exploitation.

Tous les lots s'entendent démontés au 1er raccord ou 1ère bride.

ARTICLE 5

Les enchères peuvent être émises verbalement, téléphoniquement, par ordre d'achat ; L'ordre d'achat doit être adressé par écrit, accompagné d'une garantie de paiement.

L'ordre d'achat doit, à peine de nullité, comporter la désignation de l'objet sur lequel on souhaite enchérir, indiquer sa référence au catalogue de la vente ainsi que le prix maximum au-delà duquel on ne désire plus enchérir ; ce prix s'entendant hors frais et taxes.

Les enchères téléphoniques ne seront acceptées qu'après dépôt d'un chèque ou d'une garantie bancaire.

Pour être retenus les ordres écrits devront être accompagnés :

€ pour une offre ferme : d'un chèque de garantie du montant en principal de l'offre plus les droits et frais de 9,54% (TGC 6% incluses) ;

€ pour une offre variable (de xF à xF) d'un chèque de garantie du montant maximum de l'offre plus les droits et frais de 9,54% (TGC 6% incluses)

Ce montant de garantie peut également se faire par virement bancaire à condition que le montant soit passé au crédit, la veille de la vente avant 15h00, sur le compte suivant :

Me Xavier LOMBARDO - Compte clients - BCI TRIANON

Code Banque 17499 Code Guichet 00010 Compte n° 161381020610 RIB 08

FR 76 1749 9000 1016 1381 0206 108 code BIC BCADNCCN

ARTICLE 6

Les enchères ne seront admises qu'autant qu'elles seront portées par des personnes capables.

Le commissaire-priseur pourra exiger une caution bonne et solvable des adjudicataires non seulement pour le paiement du principal, mais aussi pour l'exécution des clauses et conditions de la vente, à peine de refus d'inscription. Cette caution pourra prendre la forme d'un chèque établi à l'ordre du Commissaire-Preneur, signé et laissé en blanc.

Le commissaire-priseur se réserve la faculté d'écarter de la vente tout soumissionnaire ou enchérisseur qui ne lui paraîtrait pas présenter des garanties suffisantes. Le commissaire-priseur n'a pas, dans ce cas, à motiver sa décision qui n'est pas susceptible de recours. De même, il peut ne pas admettre à la vente les enchérisseurs verbaux qui ne sont pas en mesure de justifier sur-le-champ de leur identité et de leur adresse.

Le Commissaire-priseur peut exclure de ses ventes :

€ tout enchérisseur qui aurait manqué à ses engagements lors de précédentes ventes,

€ tout adjudicataire qui se serait préalablement signalé à l'attention du commissaire-priseur par des agissements frauduleux ou par la non exécution d'engagements contractés à l'occasion d'une précédente opération: enchère fictive, enlèvement irrégulier, chèque sans provision, non respect des conditions particulières, agressivité, violences verbales ou physiques, trouble de la vente de par ses propos ou attitude etc...

Suivant la gravité des faits reprochés, l'exclusion peut être temporaire ou définitive.

Il est rappelé aux amateurs :

- ☿ que les enfants mineurs doivent être accompagnés et surveillés par leurs parents ou leurs accompagnateurs. La participation aux enchères leur est interdite.
- ☿ que les chiens, même tenus en laisse, sont interdits dans l'enceinte des lieux de vente tant en intérieur qu'en extérieur.

ARTICLE 7

Au cas où des objets appartenant à l'Etat, à des Administrations publiques territoriales ou reconnues d'utilité publique, à des organismes divers, où qui ne sont pas dans le commerce, ou qui portent une mention indiquant leur inaliénabilité, se trouveraient être adjugés, l'adjudicataire serait contraint d'en effectuer la restitution à première réquisition, et ce, sans pouvoir prétendre à aucune indemnité, le prix d'adjudication et des frais lui étant seul remboursés.

LE PAIEMENT DU PRIX, DES FRAIS ET TAXES

ARTICLE 8

L'adjudicataire payera, en sus du prix d'adjudication des frais légaux de 9% ainsi que la TGC de 6% sur l'ensemble, soit 9,54% taxes incluses.

Il paiera comptant, en Francs C.F.P., au commissaire-priseur le prix principal de son adjudication augmenté des droits d'Enregistrement et autres taxes dus au Service de l'Enregistrement, de la Taxe Générale à l'importation s'il y a lieu, des émoluments et autres droits proportionnels dus au commissaire-priseur tels qu'ils sont établis au tarif. (Dél n° 299 du 22/03/94 modifiée). Règlement en espèces, plafonné à 119 300 xpf frais inclus (décret n° 2018/284 du 18 avril 2018 art D.112-3 du Code Monétaire et Financier)

Le commissaire-priseur pourra exiger la signature de l'adjudicataire sur le procès-verbal de vente et sur le décompte du prix de vente qui demeurera annexé audit procès-verbal.

ARTICLE 9

Aussitôt l'adjudication prononcée, l'adjudicataire est tenu de déclarer ses nom, prénoms et adresse, de signer, le cas échéant, le bon qui lui sera remis, et de remettre en garantie, au commissaire-priseur ou à l'un de ses assesseurs, le montant de l'adjudication et des 9,54 % (TGC 6% incluses) de frais légaux.

Pour être effectif, le paiement comptant du prix d'adjudication, augmenté des frais et taxes se fera :

- soit en espèces (plafonnées à 119 300 xpf cf art.8 ci-dessus)
- soit par chèque à l'ordre du commissaire-priseur avec présentation de 2 pièces d'identité ;
- soit par chèque certifié, sinon par chèque accompagné obligatoirement d'une lettre de garantie de paiement de la banque, selon les cas;
- par virement bancaire dans les formes et délais fixés par le commissaire-priseur ;

En cas de défaillance de l'acheteur, l'acompte versé à titre de garantie pour participer à la vente sera conservé à titre de dommages intérêts.

A l'expiration du délai d'un mois, après une mise en demeure et à défaut de paiement de la somme due, il sera perçu sur l'acquéreur et pour prise en charge des frais de recouvrement un honoraire complémentaire de 10% du prix d'adjudication, avec un minimum de 25000 FCFP.

L'application de cette clause ne fait pas obstacle à l'allocation de dommages-intérêts et aux dépens de la procédure qui serait nécessaire, et ne préjuge pas de l'éventuelle mise en œuvre de la procédure de folle enchère.

ARTICLE 10

En cas de vente à terme faite sur la demande écrite du requérant, le prix sera payable, dans les délais fixés aux conditions particulières de la vente, entre les mains de Maître Xavier LOMBARDO, commissaire-priseur.

Les adjudicataires paieront en sus des frais de recouvrement fixés aux conditions particulières de la vente, mais ceux qui se libéreront comptant seront affranchis de ces frais.

Le requérant renonce au droit de responsabilité du prix de la vente établi en sa faveur par la loi contre le Commissaire-priseur, lui ayant expressément demandé, dans l'intérêt de la vente, d'accorder les délais fixés aux conditions particulières aux adjudicataires.

LE TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ ET LES GARANTIES

ARTICLE 11

Les acquéreurs sont responsables des lots dès l'adjudication prononcée, mais le transfert de propriété ne sera effectif que lors de l'encaissement définitif du paiement.

A compter de l'adjudication, le vendeur ou le commissaire-priseur ne sauraient être tenus pour responsables de la disparition partielle ou totale de l'objet adjugé ou des dommages qui pourraient lui être occasionnés

L'ENLEVEMENT DES EFFETS ADJUGÉS

ARTICLE 12

Les enlèvements ne sont autorisés que sur présentation de la facture après paiement effectif complet.

L'enlèvement des effets adjugés devra être effectué par l'adjudicataire immédiatement ou dans les délais annoncés dans le catalogue et/ou lors de la mise en vente, sous sa seule et entière responsabilité, à ses frais et ses risques et périls.

L'enlèvement des effets adjugés est, sauf stipulation contraire, obligatoire.

La revente sur site par l'adjudicataire est interdite.

Dans le cas où l'adjudicataire ne ferait pas procéder à l'enlèvement des effets à lui adjugés, dans les délais qui lui sont impartis, le vendeur se réserve le droit de réclamer réparation des préjudices que pourraient lui causer ce retard ou des préjudices pouvant être causés à des tiers et notamment à des adjudicataires d'autres effets.

Le requérant et/ou le commissaire-priseur se réservent la possibilité de les faire enlever et stocker aux frais de l'adjudicataire - ou encore de les faire transporter à l'adresse indiquée par l'adjudicataire- et ce, sans que leur responsabilité ne puisse être engagée d'aucune manière quant à l'état ou la conservation des lots en question.

En dernier ressort le requérant pourra également décider de considérer les lots achetés comme abandonnés à partir de 18 heures du dernier jour prévu pour les enlèvements. Il disposera de ces lots à partir de cet instant et pourra alors, soit les revendre, les détruire ou les ferrailler.

Dans tous les cas les frais inhérents seront à la charge du ou des adjudicataires et lui ou leurs seront facturés.

Dans le cas où un délai ou sursis est accordé, cette stipulation, n'étant qu'une facilité accordée aux adjudicataires, ne peut faire échec à l'application du présent article.

Sans pour cela apporter dérogation ou novation à l'application de cette clause, le commissaire-priseur se réserve en cas de non-paiement, de retenir l'objet adjugé et, le cas échéant, d'empêcher ou d'arrêter tout commencement de démontage jusqu'à parfait paiement.

ARTICLE 13

L'adjudicataire s'engage expressément et irrévocablement à respecter, et à faire respecter par toute personne qui travaillera pour son compte et à son nom, les lois et réglementation en vigueur, et notamment les prescriptions particulières d'hygiène et de sécurité applicables aux travaux effectués dans un établissement par une entreprise extérieure. Il s'engage expressément et irrévocablement à agir avec toutes les précautions requises pour prévenir tout dommage aux tiers ou aux biens du vendeur, et à réparer sans limitation de montant tout dommage dont il pourrait être tenu pour responsable.

ARTICLE 14

Dans le cas où l'enlèvement de l'effet adjugé nécessiterait la démolition d'un bien mobilier ou immobilier, l'adjudicataire ne pourra y procéder à ses frais, qu'avec l'autorisation expresse du propriétaire dudit bien.

Le commissaire-priseur et le requérant ne peuvent en aucun cas et sous aucun prétexte être rendus responsables des dégâts et dommages de quelque nature qu'ils soient causés tant aux locaux, à l'immeuble où il est procédé, qu'aux objets acquis par des tiers acquéreurs, à l'occasion de démontage et d'enlèvement de tous objets, matériel, installations quelconques vendus.

Le vendeur pourra exiger de l'adjudicataire le dépôt d'un montant de garantie, préalablement à toute opération d'enlèvement, afin de garantir les dommages pouvant être causés à ses biens mobiliers ou immobiliers ou à ceux appartenant à des tiers.

ARTICLE 15

Sauf stipulation expresse, les conduites de gaz, d'eau, de vapeur, d'électricité ou autre raccordement à l'effet adjugé seront débranchés à l'endroit du premier raccord, interrupteur, de la première vanne ou des repères apposés par le vendeur sur les conduites.

Sauf disposition contraire mentionnée dans le catalogue de la vente, l'adjudicataire ne pourra prétendre avoir aucun droit de propriété sur les conduites souterraines, ou incorporées dans les éléments de maçonnerie ou les câbles électriques entre les transformateurs et tableaux de commande des machines.

ARTICLE 16

L'adjudicataire dont l'effet à lui adjugé empêche ou gêne l'enlèvement d'un autre effet, devra faire procéder à l'enlèvement dudit effet dans les 24 heures suivant la notification qui pourrait lui être faite par le commissaire-priseur.

A défaut, le vendeur pourra faire procéder à l'enlèvement pour le compte et aux frais de l'adjudicataire et sous la responsabilité de celui-ci.

ARTICLE 17

L'adjudicataire, qui aura du fait du retard dans l'enlèvement empêché ou gêné l'enlèvement d'un autre effet adjugé, sera tenu de réparer le préjudice qui pourrait être causé au propriétaire dudit effet.

RESTRICTION CONCERNANT LA VENTE DE CERTAINS EFFETS

ARTICLE 18

Les machines et éléments de production sont vendus généralement conformes aux dispositions techniques, ainsi qu'aux normes de sécurité légales ou réglementaires. Cette conformité est attestée soit par la Plaque de Conformité (machine mise en service après le 15 Janvier) ou la Plaque CE (machine mise en service après le 15 Janvier 1993) si elles n'ont pas subi de modifications importantes des organes de sécurité

ARTICLE 19

Lorsque l'effet mis en vente n'est pas conforme aux dispositions techniques, ainsi qu'aux normes de sécurité légales ou réglementaires, cette non-conformité et les restrictions de vente qui en découlent seront mentionnées dans le catalogue de la vente ou indiquées lors de la mise aux enchères.

ARTICLE 20

Les machines non-dangereuses et non-conformes, sont vendues inaptes à la mise en production.

Elles pourront être vendues dans l'état :

1 - à une personne physique ou morale ne destinant pas le matériel à une utilisation sur le territoire français.

Il incombera à l'acheteur de se mettre en conformité avec la législation du pays d'exploitation.

2 - à une personne physique ou morale ayant qualité de revendeur, récupérateur, constructeur, casseur, ferrailleur ou collectionneur qui s'engage à une mise aux normes préalable, sous sa responsabilité, à la cession éventuelle à un client exploitant.

3 - à tout acheteur pour source de pièces détachées et qui reconnaîtra par écrit ne pas remettre ou céder pour tel le matériel en exploitation.

4 - à un exploitant artisan travaillant seul, qui s'engagera par écrit en connaissance de cause à mettre la dite machine en conformité avec la législation, sous sa responsabilité, avant toute mise en production et renoncera à toutes poursuites à l'égard du vendeur pour ce motif.

ARTICLE 21

Les machines reconnues dangereuses et non-conformes ne pourront être cédées qu'aux catégories 1 et 2 de l'article précédent.

Les acheteurs s'engagent formellement aux respects des critères ci-dessus au travers de l'acceptation des conditions générales et particulières de vente.

ARTICLE 22

Les dispositions des articles 18 à 21 ne sont pas applicables dans le cas de vente judiciaire pratiquée après jugement prononçant la liquidation judiciaire du vendeur.

DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 23

En tout état de cause, il ne pourra être dérogé aux présentes conditions générales de vente. Dans les cas où l'adjudicataire émettrait des réserves générales ou particulières dérogeant aux présentes conditions, ces réserves seront réputées nulles et non écrites sans que le vendeur ou ses mandataires aient à l'en informer expressément.

ARTICLE 24

Pour tout litige, il est fait attribution expresse aux juridictions territorialement compétentes.

ARTICLE 25

Le fait de porter une enchère, en salle, par ordre d'achat ou par téléphone, implique l'entière adhésion de l'enchérisseur aux conditions ci-dessus énoncées.

Les présentes conditions se trouvant reproduites dans le catalogue de la vente et/ou affichées sur les lieux de la vente, l'enchérisseur ne pourra invoquer l'ignorance de celles-ci.